

FICHE PROJET

auto-financement

1. Intitulé du projet

« Crêpes Solidaires Jeunes »

Action d'autofinancement portée par les jeunes de la Maison des Jeunes afin de financer des sorties culturelles, sportives et des séjours.

2. Contexte

La Maison des Jeunes souhaite développer des actions éducatives permettant :

- D'impliquer les jeunes dans leurs projets ;
- De favoriser l'autonomie et la responsabilisation ;
- de réduire le coût des activités pour les familles ;
- de créer une dynamique positive au sein de la structure.

Dans ce cadre, la vente ponctuelle de crêpes lors d'événements communaux constitue une action simple, peu coûteuse et adaptée à une commune d'environ 5 000 habitants.

3. Objectifs du projet

Objectifs éducatifs

- Responsabiliser les jeunes dans l'organisation d'un projet ;
- Sensibiliser à la gestion d'un budget ;
- Favoriser le travail en équipe ;
- Valoriser l'engagement citoyen.

Objectifs financiers

- Participer au financement :
 - des sorties ;
 - des activités ;
 - des séjours jeunesse.

Objectifs sociaux

- Créer du lien avec les habitants ;

- Valoriser l'image de la Maison des Jeunes dans la commune.

4. Public concerné

- Jeunes de 11 à 17 ans fréquentant la Maison des Jeunes ;
- Encadrement par les animateurs du service jeunesse.

5. Description de l'action

Les jeunes organisent des ventes de crêpes lors :

- des manifestations municipales ;
- des événements associatifs ;
- des fêtes communales ;
- des temps forts de la MDJ.

Les jeunes participent :

- à la préparation ;
- à l'installation du stand ;
- à la vente ;
- au rangement ;
- au suivi des recettes.

6. Organisation pratique

Préparation

- Réunion avec les jeunes ;
- Répartition des rôles ;
- Achat des fournitures ;
- Préparation des pâtes à crêpes.

Matériel nécessaire

- Crêpières ;
- Tables ;
- Barnum si extérieur ;
- Ustensiles ;
- Gants ;
- Produits d'entretien ;
- Caisse ou terminal de paiement.

Produits vendus

- Crêpes sucre ;
- Crêpes pâte à tartiner ;
-

7. Budget prévisionnel

Dépenses	Montant estimé
Farine	20 €
Œufs	25 €
Lait	20 €
Sucre / garnitures	40 €
Serviettes / consommables	20 €
Total dépenses	125 €

Recettes estimées	Montant
150 crêpes x 2 €	300 €

Résultat prévisionnel	Montant
Bénéfice estimé	175 €

8. Utilisation des recettes

Les recettes seront utilisées exclusivement pour :

- financer des sorties jeunesse ;
- réduire la participation des familles ;
- financer une partie d'un séjour.

Un suivi financier sera réalisé par le service jeunesse.

9. Encadrement juridique et financier

Régie de recettes

Si l'action est portée directement par la commune :

- les recettes doivent être encaissées via une régie de recettes ;
- conformément aux articles R.1617-1 à R.1617-18 du CGCT.

Hygiène

Respect des règles sanitaires :

- port de gants ;
- nettoyage du matériel ;
- conservation adaptée des denrées.

Encadrement des mineurs

Les jeunes restent sous la responsabilité des animateurs pendant toute l'action.

10. Communication

Supports possibles :

- affiches municipales ;
- réseaux sociaux de la commune ;
- panneaux lumineux ;
- communication écoles / associations.

11. Évaluation

À l'issue de chaque action :

- bilan financier ;
- nombre de jeunes impliqués ;
- participation des habitants ;
- retour des jeunes sur le projet.

12. Calendrier prévisionnel

Étapes	Période
Réunion de préparation	2 semaine avant l'évènement
Achat matériel / courses	2 semaine avant l'évènement
Vente de crêpes	Jour J de l'évènement
Bilan	Quelques jours après l'évènement

Conclusion

Ce projet d'autofinancement permet :

- une forte implication des jeunes dans la vie de la commune ;
- une action facilement réalisable ;
- un faible coût d'organisation ;
- une valorisation éducative réelle.